

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 9 novembre 2021

Délibération
n°221-2021
Point 4.8.6

Point 4.8.6 de l'ordre du jour Prix supplémentaire Concours la Ruche à Projets

EXPOSE DES MOTIFS :

La Ruche à Projets a créé un concours interne entrepreneurial, afin de clôturer la période d'incubation et de valoriser les projets porteurs.

L'objectif est de les récompenser d'un label d'excellence entrepreneurial et de confronter leur projet aux acteurs extérieurs de l'écosystème entrepreneurial.

Au regard de la qualité des projets présentés devant les jurés, il est proposé un 4^e prix supplémentaire « Impact Project Awards » avec un prix d'une valeur globale de 1 000 euros pour les lauréats.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé le prix supplémentaire, Impact Project Awards, du concours de la Ruche à Projets, pour un budget global de 1 000 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg valide le prix supplémentaire, Impact Project Awards, du concours de la Ruche à Projets, pour un budget global de 1 000 euros.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

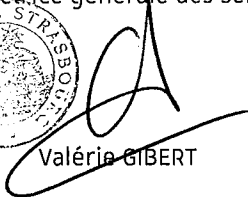
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 15 novembre 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT